

CONNAISSANCE DES PAYSAGES ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL : POUR UNE GESTION DURABLE ET PATRIMONIALE DE TERRITOIRES RURAUX

ÉTUDE À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE MENÉE PAR LA FORMATION DE PAYSAGISTE DPLG DE L'ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX AVEC LA COLLABORATION DE LA FORMATION DE
L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT, TOURISME ET URBANISME DE L'UNIVERSITÉ MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3
AVEC LE SOUTIEN DE LA DDT DU CANTAL ET DE LA DREAL AUVERGNE
2010-2011 | MODULE C10.2

Compte rendu de la réunion du comité de suivi du 17 mai 2011

Objet : présentation de la deuxième phase de l'étude « Identification des enjeux territoriaux, propositions de stratégies d'actions et début de propositions d'actions concrètes »

Lieu de la réunion : salle plénière de la chambre d'agriculture d'Aurillac

Présents :

Argile Catherine chef de service DDT 15-SCAD
Barsacq Graziella enseignante ENSAPBx graziella.barsacq@orange.fr
Berland Agnès enseignante IATU-Bordeaux 3 aberlandbert@u-bordeaux3.fr
Bordes Jean-Marie directeur CPIE Haute-Auvergne cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr
Cubizolle Christian Caméraman CVRH CIPF Clermont Ferrand
D'Alexandry Olivier vice-président, maire Cc Margeride-Truyère
Damee Olivier paysagiste-conseil DDT 15 olivier.damee@dvapaysages.com
Davasse Bernard enseignant ENSAPBx bernard.davasse@bordeaux.archi.fr
Fabre Frédéric stagiaire STAP Cantal
Fourniaud Serge chargé d'études STAP Cantal sdap.cantal@culture.gouv.fr
Francisco Pascale abf SDAP du Cantal
Fregeac Christiane chargée d'études planif DDT 15
Garsault Jean-François chef d'unité DDT 15-SE (forêt)
Gauvrit Bertrand directeur des services Grand site du Puy Mary bertrandgauvrit@puymary.fr
Gibert-Pacault Isabelle Responsable Cantal CRPF Auvergne isabelle.pacault@crpf.fr
Guffroy Jean François Architecte conseil DDT 15 jfguffroy@sfr.fr
Guiard Françoise chargé d'études Chambre d'agriculture francoise.guiard@cantal.chambagri.fr
Haudiquert Sébastien stagiaire SM puy Mary stagiaire@puymary.fr
Jalabert Olivier chargé d'études DDT 15-SCAD olivier.jalabert@cantal.gouv.fr
Joulie Patrick technicien STAP Cantal patrick.joulie@culture.gouv.fr
Laybros Guillaume vice-président, maire Cc de Cère et Goul, Thiezac
Leroux Gisèle coordinatrice Pays d'Aurillac coordination@pays-aurillac.com
Mathieu Alain agriculteur Falgoux
Mellin Isabelle chargé d'études DDT 15-SCAD isabelle.mellin@cantal.gouv.fr
Nuq Stéphane chef d'unité DDT 15-SCAD stephane.nuq@cantal.gouv.fr
Richard Philippe enseignant ENSAPBx p.richard@mairie-bordeaux.fr
Riune Michel Responsable unité SEA DDT 15
Schneider Lucie étudiante monitrice ENSAPBx
Vert Éric chargé d'études DDT 15-SCAD eric.vert@cantal.gouv.fr

Absents excusés :

Baladuc Pierre vice-président GVA Mauriac-Pleaux-Salers
Calland Boris chef de service DDT 15-SEA boris.calland@cantal.gouv.fr
Carré Juliette enseignant ENSAPBx juliette.carre@voila.fr
Charmes Pascale présidente Fondation du patrimoine pascale.charmes@orange.fr
Cheymol Daniel président GVA Mauriac-Pleaux-Salers
Evellin Montagne Carole responsable unité DREAL Auvergne
Gourgot Dominique directeur-adjoint DDT 15 dominique.gourgot@cantal.gouv.fr
Henry Dominique enseignant ENSAPBx paysagisteitinerant@yahoo.fr
Leterme Jean directeur des services Conseil général du Cantal
Magné Gérard sous-directeur Chambre d'agriculture
Richard Laurence directrice CdC du Pays de Saint-Flour l.richard@ccpsf.fr
Rispa Elisabeth chef unité DDT 15

Rolland Yann chargé d'études Chambre d'agriculture
Teyssedou Michel maire Parlan
Tilliard-Blondel Juliette responsable de cellule DREAL Auvergne

Absents :

Bouye Edouard directeur des services Archives départementale ebouye@cg15.fr
Breuil Véronique chargé de mission patrimoine Conseil général du Cantal vbreuil-martinez@cg15.fr
Chartoire Julien chef de projet Cc du Pays de Mauriac
Cherpeau Aline CPIE Haute-Auvergne cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr
Christiaens Marie-Françoise directrice CAUE du Cantal
Combelle Pascal directeur CDT pcombelle@cantaldeveloppement.fr
Lours Jacques directeur Ferme de Trielle trielle@wanadoo.fr
Miramand Victor paysagiste Atlas régional des paysages vic-miramand@voila.fr
Régnier Marie-Claire chargé de mission CEPA marie-claire.regnier@espaces-naturels.fr
Rimeize Anne directrice Cc du Pays de Salers a.rimeize@pays-salers.fr
Tessieux Yann PNRVA ytessieux@parcnaturel-volcansauvergne.com

I| Présentation

Un tour de table a permis à chacun des membres du comité de suivi de se présenter. Ensuite, les six équipes d'étudiants ont eu 20 mn pour présenter leur avancement du travail. S'en est suivi après chaque présentation 10 mn de réactions et de discussions avec les membres du comité de suivi.

II| Réactions et discussions suite aux présentations des six équipes d'étudiants

Pour une meilleure restitution de ce qui s'est dit lors de la réunion a été conservé l'ordre de passage des équipes d'étudiants tandis que l'accent a été mis sur les échanges.

1| Équipe D - Vallée de la Haute-Cère

Benoit Allard, Chloé Calas, Benoit Chauvit, Julien Monteiro, Perrine Roy

A été présentée la stratégie paysagères que nous nous proposons de mettre en œuvre dans la vallée de la Haute-Cère. Elle se compose de quatre grandes orientations :

- le coeur agricole de la partie basse de la vallée, à proximité du bassin d'Aurillac, comme support à l'urbanisation
- la mise en valeur des éléments naturels patrimoniaux en lien avec l'agriculture des vallons secondaires
- la qualité et le développement des centres de vie dans la vallée haute montagnarde
- l'axe de circulation de la RN122 comme porte d'entrée dans le paysage

Mme Catherine ARGILE, met l'accent sur le potentiel de découverte des paysages depuis la RN 122, ce qui avait été déjà mis en avant dans le choix des territoires d'étude lors du premier comité de pilotage. Elle est intéressée par des axes de communication qui seraient considérés comme vecteurs de découverte des paysages et de portes d'entrée dans le département, et non pas uniquement comme d'axes économiques. Elle met aussi l'accent sur l'intérêt que présente le cœur agricole de la vallée de la Cère, proche du bassin d'Aurillac et potentiel non négligeable dans le développement urbain.

M. Olivier DAMEE demande pour la prochaine présentation de bien justifier les propositions d'action, ici présentés assez rapidement, et de montrer des exemples pour illustrer précisément ce qu'il est possible de réaliser. Il demande également de recueillir les avis des acteurs concernant ces actions et de préciser les échelles de réalisation. Il fait un parallèle avec l'exemple de la vallée de la Vézère, en Dordogne, (étude réalisée par l'Atelier Mandragore) concernant la mise en valeur des éléments naturels (esthétique du sublime) en lien avec l'activité agricole. Il rappelle enfin que les actions doivent être concrétisées et précisées à court, moyen et long terme, afin notamment d'avoir un support de discussion permettant de convaincre les acteurs locaux.

Mme Pascale FRANCISCO indique le potentiel que représente la voie ferrée et sur l'intérêt de l'utiliser comme axe offrant à voir le paysage et structurant les bourgs, tout en délaissant l'axe de la RN122.

M. Guillaume LAYBROS rebondi sur cette remarque et insiste sur le rôle de proximité de l'axe routier de la RN122 pour développer la vie dans la vallée. Il évoque les problèmes de traversée des bourgs par les véhicules de transit (poids lourds notamment) et insiste à nouveau sur la place des hommes dans la vallée. Il rappelle la dynamique actuelle de désertification des zones de montagne et les problèmes de financement des aménagements et des services des petites communes rurales. Il met l'accent sur la nécessité de repeupler les hameaux par des productions de qualité liées au terroir dégageant une forte plus-value.

M. Olivier DAMEE, lui demande son avis sur nos propositions, il demande si la rencontre en agriculture et tourisme est réalisable et à quelles conditions.

M. Guillaume LAYBROS réplique que cette rencontre est nécessaire pour le développement du territoire, mais il nous fait part d'une certaine inquiétude quand à la réceptivité des agriculteurs. Il mentionne leur manque de disponibilité pour mettre en place des activités liées au tourisme (de type accueil à la ferme par exemple). Il ajoute que les exploitations telles qu'elles sont actuellement ne permettent pas cette diversification en l'état, mais qu'une piste de réflexion pourrait être de revenir à des exploitations de taille plus raisonnable pour dégager plus de temps dédié à l'accueil du public. Il insiste sur la différence avec le métier tel qu'il est pratiqué actuellement, où la logique est de s'agrandir toujours plus.

M. Alain MATHIEU approuve et ajoute que dans les zones de montagne les agriculteurs ne peuvent pas se livrer à une « course à l'hectare », que l'agriculture ne peut pas fonctionner à la même vitesse que sur le reste du territoire français. Selon lui, des règles spécifiques devraient être établies en fonction des territoires pour conserver l'intégrité des paysages. Nous répondons à ces remarques par des réflexions sur la valorisation des produits avec notamment des circuits courts et de la vente directe, ainsi que sur une possible mutualisation des efforts, avec des regroupements en GAEC par exemple pouvant dégager plus de temps aux agriculteurs et favorisant une diversification des activités. Nous mentionnons que ces dynamiques existent, et qu'on peut les conforter, que cela nécessite du temps et du dialogue avec les acteurs mais que c'est réalisable.

Mme Catherine ARGILE clôt les débats concernant cette première présentation en réaffirmant l'avenir de l'agriculture comme un thème fondamental sur l'ensemble des territoires d'étude.

M. Guillaume LAYBROS fait rapidement une dernière remarque sur le comité des régions européennes : il nous invite à nous renseigner sur le contenu de ce comité pour peut-être s'en servir de support à nos réflexions.

L'étape suivante consistera dans l'approfondissement des propositions, ainsi que dans la vérification de leur faisabilité sur le territoire. Elles seront également illustrées par des exemples concrets d'études et d'actions déjà menées.

2| Équipe C - Chataigneraie

Amélie Clément, Julien Chapelle, Alexandre Colin, Florian Malapeyre, Laura Santos Caballero

Le territoire de la Châtaigneraie est une véritable mosaïque de paysages, induisant une complexité notamment au niveau de l'élaboration de problématiques, de la mise place des enjeux et des propositions d'action. C'est ce que nous avons essayé de retranscrire au cours de cette réunion, en proposant des objectifs essentiellement tournés vers l'agriculture et la sylviculture, en accord avec notre ligne directrice d'étude, le lien agriculture/forêt et une corrélation avec le volet touristique.

Cet exposé a permis de créer un débat au sein des membres du comité de suivi.

Isabelle Gibert-Pacault rappelle que la forêt privée cantalienne est avant tout un espace de production La forêt paysanne ne représenterait que 20% des superficies forestières à l'échelle du département et que des actions sont en train d'être mises en œuvre avec la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui, demeure le problème que la surface boisée ne rentre pas dans la SAU, le bois peut permettre de créer une source de revenus (vente de bois) ou de faire des économies (réseau de chaleur alimenté, bois d'œuvre...). L'agriculteur, comme vous l'avez évoqué, a plus envie de s'atteler lui-même aux travaux forestiers mais souvent il manque de temps. L'idéal serait d'intégrer la gestion des parcelles boisées dans la gestion de l'exploitation.

Au niveau des haies, elle considère que le Cantal est « en pointe au niveau de la gestion du bocage et de l'arbre en forêt grâce à la création de la Mission haie dans les années 1990 ».

Au niveau sylvicole, il s'agit actuellement de renouveler des peuplement et de gérer des espaces où 80% des propriétaires forestiers ne sont pas agriculteurs. Elle pense que, d'une manière générale, pour inciter les propriétaires à mieux gérer leur patrimoine forestier, l'entrée paysage n'est pas assez mobilisatrice, « moins accrocheuse qu'avec une approche économique ».

Comme il a été proposé, favoriser une gestion multifonctionnelle, favoriser la mixité résineux/feuillus ou des essences comme le châtaignier sont des pistes intéressantes, mais difficiles à mettre en œuvre (intérêt moyen pour le châtaignier, problème des débouchés...).

Graziella Barsacq pose la question de la difficulté de réintroduire des peuplements de châtaignier alors qu'il y a des débouchés (notamment pour les aménagements extérieurs, bois imputrescible...)

Isabelle Gibert-Pacault rappelle que « Quand je parle châtaignier, on me parle châtaigne » Il y a un problème manifeste de la représentation de l'arbre sur laquelle on pourrait travailler dans l'hypothèse de sa réintroduction.

Catherine Argile complète en disant qu'il y a une fête de la châtaigne et non une fête du châtaignier...

Laura Santos Caballero réagit aux interventions précédentes et rappelle que lors des entretiens réalisés lorsqu'il a été question de la réimplantation de châtaignier, les acteurs font état de sa sensibilité à la maladie (chancre...) et coup de gel, et posent le problème de la rentabilité pour aux résineux (douglas notamment).

Isabelle Gibert-Pacault confirme qu'il demeure le problème des idées reçues et qu'il s'agit de difficultés liées à la culture forestière. Ailleurs en France, il n'y a aucun problème pour produire en une trentaine d'année un tronc de 30-35 cm de diamètre. Il faut planter le châtaignier dans une situation optimale, dans leur optimal de croissance (pour ne pas avoir de problème de sécheresse, de gel...)

Laura Santos Caballero revient également sur la question de la haie, et sur l'intérêt de la préservation des haies existantes qui est réellement le premier axe à valoriser, et à plus long terme, leur replantation qui est le second axe. Pour cela, il y a réellement une sensibilisation à faire auprès des agriculteurs, et même s'il y a la mise en place d'un fond pour les inciter à planter, ils reconnaissent ne pas avoir forcément le temps ni l'envie face au besoin de développer au maximum leur exploitation laitière entre autres...

Isabelle Gibert-Pacault est d'accord avec l'axe de préservation, mais « si l'entrée c'est l'aspect paysager, ça risque de ne pas être du tout accrocheur. » Cependant, avec la Mission haie, il y a eu la mise en place de référents qui ont pris le relais, même si maintenant la Mission haie est un peu partie du Cantal, et a un volet plus régional. La haie peut aussi être abordée comme productive (bois d'œuvre, plaquettes...)

Jean-François Garsault note que cette présentation est intéressante, mais qu'on ne voit pas bien qui pourrait s'approprier ces problématiques à entrée paysagère, et il a peur que ça en reste là. Il trouve qu'il manque au travail réalisé une vision globale des enjeux, ainsi que le point de vue des acteurs. Ces informations sont indispensables pour présenter un réel projet pouvant être porté collectivement à l'échelle de la Châtaigneraie.

Olivier Damée constate qu'il est dommage qu'on ne retrouve pas la présentation très claire de la dernière fois. Il demande à ce que soit repris les trois thèmes présentés lors du premier comité de suivi concernant la gestion de la ressource boisée, la pérennité des pratiques agricoles et la relation tourisme/patrimoine pour que chaque acteur trouve un intérêt dans ce qui est proposé en matière d'action.

Florian Malapeyre rappelle que ces axes de travail restent d'actualité et qu'il a été choisi de les appliquer à l'échelle locale pour cette présentation.

Isabelle Gibert-Pacault insiste sur le fait qu'il ne faut pas parler de la forêt de manière trop technique.

Florian Malapeyre réagit face à la question de l'enrésinement et aux propos d'Isabelle Gibert-Pacault.

Bertrand Gauvrit s'interroge sur le constat énoncé faisant état de dès qu'on touche à la forêt et aux professionnels de la forêt il est difficile de parler de paysage. Si les forestiers, comme les agriculteurs, ont bien des techniques particulières et des objectifs économiques, il faut pourtant arriver à faire le lien entre toutes ces problématiques et entre tous les acteurs concernés. Pour faire ce lien, la démarche paysagère lui apparaît plutôt opportune.

Catherine Argile précise que l'on peut parler de paysage comme produit politique, mais aussi comme outil de médiation. Sur un autre aspect, elle rappelle qu'il manque un mot sur la maîtrise de l'étalement urbain, une partie de la Châtaigneraie se situe dans la deuxième couronne de l'agglomération d'Aurillac (Roannes st Mary, abords du lac de St Etienne de Cantalès...) (schéma de cohérence territoriale)

Stéphane Nuq note qu'au niveau de l'agriculture, il y a des choses intéressantes dans la présentation, mais qu'il faut faire attention à l'argumentation des choix effectués. Il faut de l'information, des projets, de la demande pour conduire à une diversification de l'agriculture. La Châtaigneraie a des enjeux agricoles forts. C'est le « berceau du productivisme cantalien », départ d'une intensification qui a bien fonctionné jusque dans les années 80 et qui pose problème maintenant. Il faut s'intéresser à la question de la diversification, mais aussi à celle de la valorisation du lait.

Florian Malapeyre rappelle que nos propositions s'appuient sur l'analyse de formes paysagères en lien avec des pratiques agricoles effectuée directement sur le terrain. Notre volonté est bien que nos propositions soient intéressantes aussi sur le plan des formes paysagères produites qu'au niveau économique.

3| Équipe A – Salers / Mauriac

Julie Ambal, Pauline Cabrit, Sylviane Kopp, Raphaël Leita, Aurélien Ramos

La première phase de travail avait mis en évidence l'articulation du paysage en deux grandes entités : la grande plaine de Salers Mauriac et les vallées glaciaires. Au delà de ces deux systèmes paysagers, l'organisation du territoire s'est avérée polarisée d'est en ouest entre un "paysage usage" et un "paysage image". Il s'agit dans cette deuxième phase de travail de s'interroger sur les combinaisons possibles entre le maintien de ce paysage image et le développement du paysage usage.

Cette relation s'exprime au travers de deux types de questionnements et d'interventions qui prennent appui sur les structures paysagères identifiées : la mise en place d'un paysage de qualité au travers des dynamiques locales, urbaines et agricoles et les moyens de gérer et de préserver un paysage patrimonial.

Jean-Marie Bordes, directeur CPIE Haute-Auvergne met en évidence l'intérêt d'avoir une vision globale sur le territoire et de préciser la place qui peut être donnée aux acteurs du Paysage. Il s'agit de donner des éléments permettant d'agir sur le territoire. Ainsi des outils comme les ENS ou Natura 2000 apparaissent comme des atouts et non comme des contraintes. Cette étude peut être un matériau intéressant pour un "centre de ressource du territoire" qui peut susciter l'éducation au territoire. Le paysage est banalisé car tous les jours sous nos yeux, il nécessite un regard extérieur.

Frédéric Fabre explique ensuite, que si Mauriac apparaît en retrait touristique face à Salers et au Puy Mary, c'est que le canton est d'avantage tourné vers la vallée de la Dordogne (patrimoine naturel et bâti).

Jean-Marie Bordes revient sur la relation entre produit de qualité et paysage. Il précise qu'il existe des programmes en recherche agronomique en terme de valorisation des pâturages. Qualité des productions herbagères doit être mise en relation avec la qualité des paysages.

Stéphane Nuq explique qu'il existe un lien théorique entre produit de qualité et paysage. En effet l'AOP peut constituer une vraie valeur ajoutée pour certains, mais il ne faut pas faire de généralité; il ne faudrait pas que la beauté des paysages fasse croire que l'AOP est gage de qualité.

Bertrand Gauvrit ajoute que le paysage est une stratégie qui doit être mise en œuvre et partagée. On ne peut pas tout se permettre sous prétexte que le paysage sera toujours là. Il précise que la démarche présentée par le groupe doit être menée jusqu'au bout et la nécessité d'affirmer l'organisation est-ouest du territoire qui est véritable. Cela permettrait d'établir une véritable stratégie efficace. Les territoires périphériques à Salers et au Puy Mary ne doivent pas continuer de regarder le massif comme celui qui a tout. Ce sont des lieux vivants qui permettent le maintien du territoire.

Catherine Argile complète et synthétise en disant que c'est la périphérie qui accueille. Le Puy Mary ne peut pas vivre sans sa périphérie.

4 | Équipe B - Vallée du Mars / Falgoux

Pauline Larivière, Marine Lecardeur, Hassan Mahamat Hemchi, Amandine Tesson, Clémence Teulé

La vallée du Mars s'étend de Vendes (359m) au Puy Mary (1783m). Elle évolue selon deux profils : un profil en V de Vendes à Pons et un profil en U de Pons au Puy Mary. Ces deux séquences ont des enjeux différents, les plus importants vont se porter sur les paysages liés à la vallée en auge. Cette vallée concentre les lieux d'habitations, les enjeux agricoles, forestiers et touristiques.

Mme Argile Catherine demande aux différents intervenants de réagir aux propositions faites qu'elle estime pouvant offrir la possibilité de formuler un vrai projet de territoire.

Mme Francisco Pascale trouve les propositions d'action très fragmentées et trop thématiques avec un volet pour la forêt, pour l'agriculture et un dernier pour le patrimoine. Comment mixe-t-on tout cela pour avoir un vrai projet de territoire. Il faut également relier la vallée du Mars à Mauriac, car cette vallée ne fonctionne pas seulement qu'avec le Puy Mary. L'absence de lien entre les différentes parties mène à une absence de propositions concrètes, il attend une stratégie plus globale et non une énumération de contraintes selon les différents volets. Le col d'Aulac est une entrée importante sur le site, elle est à valoriser, c'est une porte d'entrée sur la vallée du Mars. Mettre à voir le paysage nous adhérons tout à fait. Faut-il aller jusqu'à une piste cyclable ? Cela interroge, c'est un équipement lourd, avec des contraintes de propriétés. Donner à voir le paysage est une bonne chose, mais il manque du lien.

M. Jalabert Olivier signale qu'un remembrement et une AFP ce n'est pas la même chose. Il propose une aide pour voir comment on pourrait aborder la question du remembrement ou des AFP (Association Foncière Pastorale) dans la vallée du Mars.

M. Mathieu Alain rebondi sur la question de l'aménagement foncier, en effet il y en a besoin dans la vallée du Mars, la solution que nous proposons l'interroge en terme de finalité. Le remembrement à l'amiable a déjà été expérimenté mais cela ne fonctionne pas en terme de proposition. Mr Mathieu reste sur sa fin et est demandeur de propositions nouvelles en ce domaine.

Sur les interventions consistant à dégager des vues, notamment depuis la départementale, il rappelle comment il était sensationnel d'emprunter la D12 lors de sa création. Il y a des problèmes d'entretien, les talus s'effondrent, la végétation est trop abondante et ferme le paysage, alors qu'il y a 20 ans nous avons une grande ouverture vers le Puy Mary.

M. Gauvrit B., ajoute qu'il faut prendre en compte le patrimoine géologique qui est remarquable dans la vallée comme nous l'avons noté dans notre présentation. Il faut le mettre en valeur.

Mme Argile Catherine complète en notant que l'on ne connaît pas bien également l'entrée de la Vallée du Mars.

M. Davasse Bernard se tourne vers Mr Mathieu pour savoir qu'elles sont ses attentes en termes de propositions agricoles et notamment au sujet de l'aménagement foncier.

M. Mathieu Alain nous dit que les solutions sont très difficiles à trouver, qu'il aimerait que l'on fasse un état des lieux des surfaces à fort potentiel agricole et que l'on imagine des scénarios pour leur devenir.

Mme Argile Catherine demande s'il vaut mieux une exploitation partagée en 2 ou 3 sites pour une meilleure utilisation de l'herbe ou alors s'il vaut mieux une seule entité. « Est-ce qu'il y a une réflexion à avoir à ce niveau là ? »

M. Mathieu Alain répond qu'il n'oppose pas les deux systèmes, qu'ils sont complémentaires et qu'il y a une grande diversité de propositions.

M. Bordes Jean-Marie prend la parole en ajoutant qu'aujourd'hui la vallée connaît un problème de désertification qui se traduit dans les paysages. Pour les régler, il faut de l'activité humaine. Il conseille de proposer toutes les solutions possibles même si certaines paraissent utopiques cela permettra de réfléchir à un projet de territoire.

Mme Pacault G., mentionne que la forêt de la vallée du Mars est une ressource difficilement accessible et exploitable de part la disposition et le morcellement des parcelles. Les préconisations paysagères que nous apportons sont déjà connues, il y a eu des essais de mise en place dans la vallée mais cela n'a pas bien fonctionné. Si l'on propose une gestion de la lisière cela implique la gestion de la parcelle entière et pas seulement les pourtours.

M. Damée nous rappelle que lorsque nous proposons des coupes, des points de vue, des ouvertures il faut savoir qui va les faire et les entretenir ? Il faut trouver des moyens d'intervenir.

M. Gauvrit B. rebondit en signalant que d'avoir présenté des interventions de manière générale fait penser que nous allons les multiplier. Or, l'OGS a aussi la volonté de mettre en place des points de vue à certains endroits de manière très ponctuelle pour voir des éléments très particuliers du paysage sur l'ensemble de la vallée. Il rajoute que ces lieux là seront entretenus par l'OGS. « C'est un réseau de lieux à mettre à valeur qui donnent à voir le paysage et s'organisent dans une stratégie globale de donner à voir l'ensemble de ce territoire de manière très ponctuelle. »

M. Damée dit que pour ce qui est des talus routiers, c'est aux collectivités de les entretenir, qu'il y a 2 ou 3 lieux à privilégier dans la vallée et tout cela s'inscrit dans une mise en valeur générale de la vallée.

5 | Équipe E – St Flour / Planèze

Thibaud Doucerain, Gabriel Dreue, Amanda Hoerd, Milène Matter, Maximilien Minguet, Jérémy Pierra, Pauline Tableau

Catherine Argile : « Vous avez un territoire sensible, avec deux dossiers sensibles : la coopérative de Valluéjols et la carrière de diatomite. Vous devez argumenter les propositions d'action de manière approfondie pour pouvoir le défendre. »

M. d'Alexandry : « Il y a même un troisième sujet sensible : le contournement de Saint-Flour. (...) L'idée de changement de résineux ne me semble pas être pertinente. Le pin sylvestre est adapté ici. (...) Pour ce qui est des haies, vous avez vu le climat ? L'hiver, le vent froid souffle très fort. Les haies ne peuvent qu'améliorer la situation. »

Jérémy Pierra : « On a choisi de ne pas traiter la déviation, car c'est un projet à l'arrêt depuis bien longtemps (...). On n'a pas vu de régénération du pin sylvestre sur le terrain. »

Jean-Marie Bordes : « Le changement d'espèces résineuses me semble une mauvaise idée. Le pin sylvestre est identitaire de la Planèze et joue un rôle d'abri pour certains rapaces. »

Catherine Argile : « Il manque un projet global pour la Planèze. Quel est le lien des actions entre elles ? Quelle globalité ? A mon avis la question de la maîtrise de l'étalement urbain est une vraie question. La véritable entrée de ville se situera au niveau du futur contournement. Il faut réfléchir de ce côté là. »

Milène Matter : « Notre travail s'est basé sur un constat très simple : le rapport entre St Flour et l'autoroute. Les orientations d'hier, au regard du Plan Paysage ont favorisé une concentration des énergies sur le projet autoroutier. Notre démarche souhaiterait donc inverser cette tendance et 'réconcilier' la ville de St Flour avec la planèze agricole. »

Olivier Damée : « Vous devez ancrer les idées dans le territoire. Par exemple, pour la ceinture vivrière, d'accord mais pourquoi ? Il faut argumenter. Comment ça se passe ? Qui fait quoi ? Quels sont les acteurs impliqués ? Le projet doit concerner tous les acteurs. Il peut avancer quand tout le monde est d'accord. Si la problématique ne s'adresse pas à l'ensemble des acteurs, votre travail n'est pas suivi. »

Olivier Damée a propos de la proposition d'action au niveau de la carrière de diatomite qui a créé le débat : « Démontrez l'intérêt de ce que vous proposez par des exemples concrets »

Catherine Argile : « Vous devez vous investir dans la réalité du territoire, vous comportez comme des professionnels. Faites très attention au cas de Valluéjols. Il faut que vous soyez au courant des projets de la coopérative. Vous travaillez sur un territoire extrêmement sensible et à enjeux forts, il faut que vous fassiez preuve d'un vrai professionnalisme. »

Bertrand Gauvrit : « Montrer de quelle manière il est possible d'envisager une reconversion. (...) En tant que paysagiste, vous devez faire le lien entre les différents domaines. Vous devez prendre en compte toutes les données écologiques, économiques, politiques autour de ce projet. »

Catherine Argile : « La question de la valorisation du lait est une vraie question. Quel devenir pour l'élevage laitier sur la Planèze ? »

Jean-Marie Bordes : « Vous devez proposer un projet qui soit cohérent sur l'ensemble de la Planèze. (...) On peut toucher du doigt certains sujets sans avoir de position tranchée. Faites attention à ce que vous avancez. »

6 | Équipe F - Margeride

Estelle Briaud, Nicolas Brousse, Sandie Diaz, Sophie Doiret, Delphine Willis-Gautier

Cette deuxième intervention avait pour objectif après une courte présentation de l'analyse d'exposer les premières pistes de stratégies. Nous avons repéré trois grandes dynamiques associées aux trois grandes entités (Vallée, plateau et massif) analysées précédemment. Ces dynamiques (tourisme, agriculture, sylviculture) fonctionnent de manière sectorisées et produisent des paysages relativement bien entretenus, vécus et parcourus.

Il semble intéressant de les conserver et conforter à la fois pour leurs qualités et pour l'attachement dont ils font l'objet à travers la dénomination d'identité de Margeride. Notre action repose donc sur une mise en réseau des dynamiques existantes sur ces trois entités paysagères sur l'idée de croisement des dynamiques :

- Vallée + plateau = tourisme + agriculture

- Plateau + massif = agriculture + sylviculture

Nous appuyons nos propositions d'actions sur différents exemples localisés à valeurs de modèles pour développer notre stratégie territoriale.

Mme Catherine Argile constate que les stratégies sont à l'échelle du territoire, qu'il y a une vision d'ensemble et que toutes les clés pour mettre en place un projet territorial sont présentes.

M Stéphane Nuq nous rappelle que la réintroduction de la filière ovine n'est pas une chose facile à mettre en place. « Cela ne se décrète pas, il faut des gens, des réseaux... », et cela bien qu'effectivement le bilan de santé de la PAC ait revalorisé la filière ovine.

Nous répondons qu'il serait intéressant de se servir de l'élan de la charte forestière qui a su rassembler autour d'une table différents acteurs.

M d'Alexandry souligne d'une part que la réintroduction du mouton peut être pensée certes en filière courte mais sans mettre de côté les filières longues. Et d'autre part qu'il y a de réelles possibilités pour « remettre la machine en route ».

M Bertrand Gauvrit conforte le premier propos de Catherine Argile en estimant que la présentation rend compte d'une réelle vision territoriale.

Prochaine échéance :

Réalisation de la plaquette synthétisant le travail réalisé et présentation finale de ce travail à un comité de pilotage et de suivi élargi à l'ensemble des acteurs des territoires du département lors d'une réunion qui aura lieu le mardi 28 juin.